



**PRÉFÈTE DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2022-216**

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES 40 / Pôle Animation

Territoriale et Parcours de Santé

R75-2022-12-01-00002 - Avis de la Commission d'information et de la sélection d'appel à projets médico-sociaux relative aux appels à projets n°2022-Landes-01 et n°2022-Landes-02 du 20 octobre 2022 (3 pages)

Page 3

ARS NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2022-12-14-00005 - Arrêté 2022-188 du 14 décembre 2022 relatif aux bilans quantitatifs de l'offre de soins pour les activités de soins et équipements matériels lourd (99 pages)

Page 7

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
LANDES 40

R75-2022-12-01-00002

Avis de la Commission d'information et de la
sélection d'appel à projets médico-sociaux relative
aux appels à projets n°2022-Landes-01 et
n°2022-Landes-02 du 20 octobre 2022

Avis de la Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relative aux appels à projets n°2022-Landes-01 et n° 2022-Landes-02 du 20 octobre 2022.

Appels à projets pour la création d'un SAMSAH et d'un EAM « Chacun sa vie, chacun sa réussite » : dispositif expérimental (10 places d'EAM et 10 places de SAMSAH) visant à accueillir des jeunes âgés de 16 à 25 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme du jeudi 20 octobre 2022

A. Cadre de mise en œuvre :

Les deux appels à projets font suite aux priorités définies par le Département des Landes (40) et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Les orientations générales en matière de programmation et de planification sont issues du schéma départemental en faveur des personnes adultes handicapées du Département des Landes 2016-2022 et du Programme régional de Santé Nouvelle Aquitaine 2018-2028.

Ils s'inscrivent également dans la dynamique impulsée par la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022 qui a pour ambition de donner aux personnes présentant des troubles du spectre autistique ou des troubles du neuro-développement, une place égale dans la société.

Ce dispositif expérimental relève de ces objectifs, notamment de l'engagement n° 4 « soutenir la pleine citoyenneté des adultes » et l'engagement n° 5 « soutenir les familles et reconnaître leur expertise ».

Il s'agira de créer un dispositif passerelle dédié aux situations repérées à risque de rupture entre les dispositifs classiques destinés aux enfants et ceux destinés aux adultes, permettant à ces jeunes, sur une durée temporaire et donc limitée dans le temps, de bénéficier d'accompagnements et de soutiens spécialisés pour définir et mettre en place leur futur projet de vie, quel qu'il soit, et ce dans un sentiment d'efficacité personnelle.

Ce dispositif, conçu comme le dispositif de la deuxième chance, accueillera 15 jeunes de 15 à 25 ans, porteurs de TSA :

- 10 autistes qualifiés de sévères avec ou sans comorbidité ;
- 5 avec des troubles plus légers notamment de type Asperger.

Il prendra la forme de :

- 10 places d'établissement médicalisé avec dérogation d'âge ;
- 5 places d'habitat inclusif auquel seront adossées 5 places de SAMSAH ;
- 5 places de SAMSAH complémentaires afin d'accompagner l'amont et l'aval du dispositif.

L'ensemble des moyens seront mutualisés et regroupés au sein d'une équipe chargée de promouvoir et accompagner les projets individuels de chacune des personnes accueillies dans une dynamique inclusive, et en coopération constante avec les familles et proches aidants.

Ce projet sera développé sur un site, aménagé par le Conseil Départemental à l'image d'un quartier où l'on différencie le lieu où l'on vit, le lieu des apprentissages et le lieu où l'on pratique ses loisirs et rencontres avec les autres.

L'accompagnement débutera en amont de l'entrée dans le lieu de vie ; il prendra en compte l'ensemble des difficultés du jeune et de sa famille et s'attachera à développer une relation de confiance visant à les surmonter. Les jeunes seront accompagnés dans la réalisation d'un bilan fonctionnel si celui-ci n'a pas été réalisé auparavant.

L'enjeu fondamental est d'enrayer les conséquences de l'isolement des personnes et de leur proche aidant, de « créer de la chance ». Il s'agira donc « d'aller vers » les jeunes et leur famille, afin de les amener vers ce nouveau dispositif.

Le concept « aller vers », énoncé comme impératif dans le cahier des charges, rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait suite systématiquement à une demande exprimée. Il engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive pour entrer en contact avec les publics. Ce concept prend tout son sens dans ce projet qui entend devenir un dispositif de prévention du repli et un dispositif « créateur de chance ».

Dans une recherche de fluidité de parcours de soins et de vie, l'accompagnement se poursuivra en aval, afin d'accompagner la réalisation du projet de sortie des jeunes, en lien avec l'ensemble des structures médico-sociales du département des Landes, mobilisées dans le cadre du « projet de l'Après ».

Ce projet sera développé sous l'égide d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs locaux et d'un comité scientifique national rassemblant chercheurs, professionnels du soin et du médico-social et responsables associatifs.

Ces deux appels à projets s'inscrivent dans le cadre des articles L313-1-1 et suivants du CASF, R 313-1 et suivants du CASF et concernent les établissements et services relevant du 7eme de l'article L 312-1 du CASF.

Quatre dossiers ont été reçus à la Délégation départementale des Landes de l'ARS NA et au Conseil départemental des Landes en réponse à l'appel à projet n: 2022-Landes-01 et trois dossiers en réponse à l'appel à projet n: 2022-Landes-02. Les 7 dossiers ont été déclarés recevables.

En conformité avec le caractère innovant de ce dispositif, le présent avis porte sur le dossier global des porteurs en réponse aux deux appels à projet.

B. Classement de la commission de sélection d'appels à projets par proposition :

Les membres de la commission ayant voix délibératives se sont prononcés favorables à la majorité sur le classement suivant :

Appel à projet n: 2022-Landes-01 :

Proposition de classement	Porteur du projet	Avis favorable
1	ALGEEI	oui
2 ex aequo	ADAPEI DES LANDES	oui
2 ex aequo	AFG Autisme	oui
4	SOS Solidarités	oui

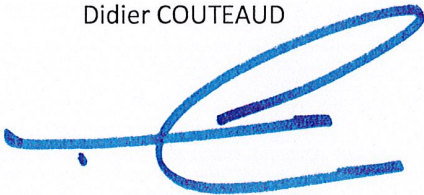
Appel à projet n: 2022-Landes-02 :

Proposition de classement	Porteur du projet	Avis favorable
1	ALGEEI	oui
2 ex aequo	ADAPEI DES LANDES	oui
2 ex aequo	AFG Autisme	oui

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le Président du Conseil départemental des Landes.

Mont de Marsan, le 1 DEC. 2022

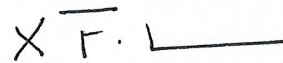
Didier COUTEAUD



Directeur de la Délégation départementale
des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Co-président de la commission d'information
et de sélection d'appel à projet médico-social

Xavier FORTINON



Président du Conseil départemental
des Landes,

Co-président de la commission d'information
et de sélection d'appel à projet médico-social

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-12-14-00005

Arrêté 2022-188 du 14 décembre 2022 relatif aux
bilans quantitatifs de l'offre de soins pour les activités
de soins et équipements matériels lourd

ARRETE n° 2022-188

relatif aux bilans quantitatifs de l'offre de soins pour les activités de soins et équipements matériels lourds suivants :

médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée, greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, traitement des grands brûlés, chirurgie cardiaque, activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie, neurochirurgie, activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, médecine d'urgence, réanimation, traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal, traitement du cancer, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positons, appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique, scanographe à utilisation médicale, caisson hyperbare, cyclotron à utilisation médicale,

relevant du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, et des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire des inter-régions Sud-Ouest et Ouest

**Le directeur général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6122-9, et R. 6122-25 à R. 6122-31,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, notamment son article 136,

VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds,

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît Elleboode en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

VU l'arrêté du 12 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds,

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine,

VU l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 12 août 2021, portant révision du schéma régional de santé (SRS) de Nouvelle-Aquitaine 2018-2023,

VU l'arrêté du 2 août 2022 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant révision du schéma régional de santé du projet régional de santé de Nouvelle-Aquitaine,

VU l'arrêté du 2 décembre 2022 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant fixation pour l'année 2023 d'une période de dépôt des demandes d'autorisation, d'activités de soins et d'équipements matériels lourds,

VU la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 novembre 2022, portant délégation permanente de signature, publiée le 2 novembre 2022 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (n° R75-2022-183),

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les bilans quantitatifs de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds suivants :

- Médecine,
- Chirurgie,
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale,
- Psychiatrie,
- Soins de suite et de réadaptation,
- Soins de longue durée,
- Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques,
- Traitement des grands brûlés,
- Chirurgie cardiaque,
- Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie,
- Neurochirurgie,
- Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie,
- Médecine d'urgence,
- Réanimation,
- Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale,
- Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal,
- Traitement du cancer,
- Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales,
- Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positons,
- Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique,
- Scanographe à utilisation médicale,
- Caisson hyperbare,
- Cyclotron à utilisation médicale,

sont établis conformément aux tableaux joints en annexe, pour la période de dépôt des demandes d'autorisation ouverte du 1^{er} janvier au 28 février 2023.

ARTICLE 2 : Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la santé et de la prévention,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

(Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 - Ces bilans feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, et d'une insertion sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.

A Bordeaux, le 14 décembre 2022

Le Directeur de l'offre de soins,

Samuel PRATMARTY

Arrêté relatif aux bilans quantitatifs de l'offre de soins
pour les activités et équipements matériels lourds
relevant du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine
et des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire
des inter-régions Sud-Ouest et Ouest

(Période de dépôt des demandes d'autorisation
ou de renouvellement d'autorisation
du 1^{er} janvier au 28 février 2023)

ANNEXE

Médecine

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	3	6	3	6	non	non
Médecine HDJ	3	4	3	6	non	oui

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	2	7	2	7	non	non
Médecine HDJ	2	7	2	7	non	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	2	3	2	3	non	non
Médecine HDJ	2	3	2	3	non	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	3	2	2 à 4	2	oui	non
Médecine HDJ	4	1	4	2	non	oui

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	2	8	2	7 à 8	non	non
Médecine HDJ	2	6	2	7 à 8	non	oui

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	20	11	20	11	non	non
Médecine HDJ	21	9	22	12 à 13	oui	oui

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	3	3	3 à 4	2 à 3	oui	non
Médecine HDJ	5	2	5 à 6	2 à 3	oui	oui

TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	3	4	3	4	non	non
Médecine HDJ	3	2	3	4	non	oui

TERRITOIRE NAVARRE COTE-BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	6	6	6	5 à 6	non	non
Médecine HDJ	4	2	4 à 5	5 à 7	oui	oui

TERRITOIRE BERN ET SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	5	3	5 à 6	3	oui	non
Médecine HDJ	6	2	5 à 6	3	non	oui

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	2	4	2	4	non	non
Médecine HDJ	2	2	2	4	non	oui

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	3	4	3	4	non	non
Médecine HDJ	3	4	3	4	non	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Médecine HC	3	6	3 à 4	5 à 6	oui	non
Médecine HDJ	5	5	4 à 5	4 à 6	non	oui

Médecine sous la forme d'hospitalisation à domicile (HAD)

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2	2	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2	1 à 2	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	1	1	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	4	4	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	4	4	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2	2	non

TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	1	1	non

TERRITOIRE NAVARRE COTE-BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2*	1 à 2*	non

*dont 1 structure autorisée exclusivement en obstétrique

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	3	3	non

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2	2	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 octobre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2	2	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Médecine sous la forme HAD	2	2	non

Chirurgie

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	3	1	2 à 3	1	non	non
Chirurgie ambulatoire	3	1	2 à 3	1	non	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	4	5	3 à 4	3 à 5	non	non
Chirurgie ambulatoire	4	5	3 à 4	3 à 5	non	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	3	2	2 à 3	1 à 2	non	non
Chirurgie ambulatoire	3	2	2 à 3	1 à 2	non	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	2		1 à 2		non	non
Chirurgie ambulatoire	2	1	1 à 2		non	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	3	2	2 à 3	1 à 2	non	non
Chirurgie ambulatoire	3	3	2 à 3	1 à 3	non	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	17	9	13 à 17	8 à 9	non	non
Chirurgie ambulatoire	18	9	13 à 18	8 à 9	non	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	4	1	2 à 4	0 à 1	non	non
Chirurgie ambulatoire	4	1	2 à 4	0 à 1	non	non

TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	2	2	2	2	non	non
Chirurgie ambulatoire	2	2	2	2	non	non

TERRITOIRE NAVARRE COTE-BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	4	2	3 à 4	1 à 2	non	non
Chirurgie ambulatoire	4	2	3 à 4	2	non	non

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	2	2	2 à 3	1 à 2	oui	non
Chirurgie ambulatoire	2	2	2 à 3	2	oui	non

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	2	1	2	1	non	non
Chirurgie ambulatoire	2	1	2	1	non	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	3	3	3	3	non	non
Chirurgie ambulatoire	3	3	3	3	non	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Chirurgie HC	4	1	3 à 4	1	non	non
Chirurgie ambulatoire	4	2	3 à 4	1 à 2	non	non

Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale

Les établissements assurant la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés comprennent :

- soit une unité d'obstétrique : maternités de type 1 ;
- soit une unité d'obstétrique et une unité de néonatalogie (maternités de type 2, sans soins intensifs de néonatalogie - type 2A - ou avec soins intensifs de néonatalogie - type 2B -) ;
- soit une unité d'obstétrique, une unité de néonatalogie (avec soins intensifs) et une unité de réanimation néonatale (maternités de niveau 3).

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète	1	1	1	1	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit						
			0 à 2	0 à 3	oui	oui

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète			0 à 1*		oui	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète	2		1 à 2*		non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète		1		0 à 1**	non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète				0 à 1**	non	oui
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
			0 à 2	0 à 4	oui	oui

* La fourchette doit se lire ainsi : soit 2 maternités de type 2B, soit 1 maternité de type 2B et 1 maternité de type 3

** La fourchette doit se lire ainsi : soit 1 maternité de type 2A, soit 1 maternité de type 1

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète	1	1	1	0 à 1*	non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète		1		1 à 2*	non	oui
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
			0 à 1	0 à 2	oui	oui

* En zone de proximité, la fourchette doit se lire ainsi : soit 2 maternités de type 1, soit 1 maternité de type 2A et 1 maternité de type 1

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète					non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
			0 à 1		oui	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète		2		2	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
			0 à 1	0 à 2	oui	oui

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète		1		1	non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète	1	1	1 à 2 *	1	oui *	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète	3	4	2 à 3*	4	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit						
Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit	1	1	1 à 5	0 à 7	oui	oui

* En zone de recours, la fourchette doit se lire ainsi : soit 3 maternités de type 1 et 1 maternité de type 2A, soit 2 maternités de type 1 et 2 maternités de type 2 A

TERRITOIRE DES LANDES

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète					non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit						
Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit			0 à 2	0 à 1	oui	oui

TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète		2		2	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
	1		1	0 à 2	non	oui

TERRITOIRE NAVARRE COTE-BASQUE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète	1	1	1	1	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
			0 à 2	0 à 2	oui	oui

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
			0 à 2	0 à 2	oui	oui

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète		1		1	non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète					non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
	1		1	0 à 1	non	oui

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète		1		1	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	1		1 à 2	0 à 3	oui	oui

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Maternité type 3						
Hospitalisation complète	1		1		non	non
Maternité type 2B						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 2A						
Hospitalisation complète					non	non
Maternité type 1						
Hospitalisation complète	1	1	1	1	non	non
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit						
Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit			0 à 2	0 à 1	oui	oui

Psychiatrie

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	4	4	non
Centre de crise	1	1	non
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique	1	1	non
Placement familial thérapeutique	1	1	non
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit			non
Hospitalisation de jour	8	8	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	7	7	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	8	10	oui
Centre de crise	1	1 à 2	oui
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique	2	2 à 3	oui
Placement familial thérapeutique	2	3	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	3	3	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	10	10	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	3	3	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	8	8	non
Hospitalisation de nuit	2	2	non
Hospitalisation de jour	4	6	oui
Centre de crise		1	oui
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique	1	1	non
Placement familial thérapeutique		1	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète			non
Hospitalisation de nuit			non
Hospitalisation de jour	1	1	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	8	8	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique	1	1	non
Placement familial thérapeutique	1	1	non
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète			non
Hospitalisation de nuit			non
Hospitalisation de jour	2	2	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	6	6	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	7	7	non
Centre de crise		1	oui
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique		1	oui
Placement familial thérapeutique		1	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit			non
Hospitalisation de jour	4	4	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique		1	oui

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	20	13	non
Hospitalisation de nuit	9	8 à 9	non
Hospitalisation de jour	32	33	oui
Centre de crise	1	1	non
Centre de post-cure	1	10	oui
Appartement thérapeutique	1	5	oui
Placement familial thérapeutique	1	2 à 3	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	5	5	non
Hospitalisation de nuit	0	0 à 1	oui
Hospitalisation de jour	21	21	non
Centre de crise	1	1	non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	2	3	oui

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	3	3	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	9	9	non
Centre de crise		1 à 2	oui
Centre de post-cure		1 à 2	oui
Appartement thérapeutique		2	oui
Placement familial thérapeutique	1	2	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	7	8	oui
Centre de crise	1	1 à 2	oui
Centre de post-cure	1	1	non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique		2	oui

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	4	4	non
Centre de crise	1	1	non
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique	1	1	non
Placement familial thérapeutique		1	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	5	5	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

TERRITOIRE NAVARRE-COTE BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	4	4	non
Hospitalisation de nuit	2	2	non
Hospitalisation de jour	6	6	non
Centre de crise	1	1	non
Centre de post-cure	1	1	non
Appartement thérapeutique		1	oui
Placement familial thérapeutique		1	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit			non
Hospitalisation de jour	3	3	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique		1	oui

TERRITOIRE BERN-SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	2	2	non
Hospitalisation de jour	7	8	oui
Centre de crise		1	oui
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique		1	oui
Placement familial thérapeutique		1	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit	2	2	non
Hospitalisation de jour	6	6	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure		0 à 1	oui
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

79 – TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	3	3	non
Hospitalisation de nuit	2	2	non
Hospitalisation de jour	8	9	oui
Centre de crise	1	1	non
Centre de post-cure		1	oui
Appartement thérapeutique	2	2	non
Placement familial thérapeutique	2	2	non
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit			non
Hospitalisation de jour	3	3	non
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

86 – TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	1	3	oui
Hospitalisation de jour	6	6 à 7	oui
Centre de crise		1	oui
Centre de post-cure	1	1 à 2	oui
Appartement thérapeutique		1	oui
Placement familial thérapeutique	1	1	non
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	1	2	oui
Hospitalisation de jour	5	6	oui
Centre de crise			non
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique	1	1	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
PSYCHIATRIE GENERALE			
Hospitalisation complète	2	2	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	13	13	non
Centre de crise		1	oui
Centre de post-cure		1 à 2	oui
Appartement thérapeutique		1	oui
Placement familial thérapeutique		1	oui
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE			
Hospitalisation complète	1	1	non
Hospitalisation de nuit	1	1	non
Hospitalisation de jour	3	3	non
Centre de crise		0 à 1	oui
Centre de post-cure			non
Appartement thérapeutique			non
Placement familial thérapeutique		1	oui

Soins de suite et de réadaptation

TERRITOIRE DE CHARENTE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	2	7	2	7	non	non
		Pédiatrie			1		oui	non
	HTP	Adulte	1	1	2	7	oui	oui
		Pédiatrie			1		oui	non
Locomoteur	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
Neurologique	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte				1	non	oui
		Pédiatrie				1	non	oui
	HTP	Adulte				1	non	oui
		Pédiatrie				1	non	oui
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1	0 à 1	oui	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	1	4	1	4	non	non
	HTP	Adulte		1	1	4	oui	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DE CHARENTE-MARITIME

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	3	11	3	11	non	non
		Pédiatrie				2	non	oui
	HTP	Adulte	5	6	5	12	non	oui
		Pédiatrie	1		1	2	non	oui
Locomoteur	HC	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie		1	1	1	oui	non
Neurologique	HC	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte	2	1	3	1	oui	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	2	1	2	non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
Digestif	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte		1		2	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	3	4	3	4	non	non
	HTP	Adulte	3	3	4	4	oui	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DE CORREZE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	3	4	3	4	non	non
		Pédiatrie	1		1	1	non	oui
	HTP	Adulte	1	1	2	4	oui	oui
		Pédiatrie	1		1	1	non	oui
Locomoteur	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
Neurologique	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte				1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	2	2	2	2	non	non
	HTP	Adulte	2		2	2	non	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DE CREUSE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	3	5	3	5	non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte	2	1	3	4	oui	oui
		Pédiatrie		1		1	non	non
Locomoteur	HC	Adulte		2		2	non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte		1		2	non	oui
		Pédiatrie		1		1	non	non
Neurologique	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
	HTP	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie		1		1	non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie			1		oui	non
Addictions	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	1	2	1	2	non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	2	non	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DE DORDOGNE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	3	13	3	14	non	oui
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	3	7	3	14	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Locomoteur	HC	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
Neurologique	HC	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	2		2	1	non	oui
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1	1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte				0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	2	9	2	9	non	non
	HTP	Adulte	1	4	2	8 à 9	oui	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DE GIRONDE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	17	11	18 à 19	11	oui	non
		Pédiatrie	2		2 à 3	1	oui	oui
	HTP	Adulte	9	1	18 à 19	11	oui	oui
		Pédiatrie	2		2 à 3	0 à 1	oui	oui
Locomoteur	HC	Adulte	5	2	4 à 5	2	non	non
		Pédiatrie	1		1 à 2	0 à 1	oui	oui
	HTP	Adulte	4	2	4 à 5	1 à 2	oui	non
		Pédiatrie	1		1 à 2	0 à 1	oui	oui
Neurologique	HC	Adulte	4	2	4	3	non	oui
		Pédiatrie	2		2 à 3	0 à 1	oui	oui
	HTP	Adulte	4	2	4	3	non	oui
		Pédiatrie	2		2 à 3	0 à 1	oui	oui
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	2	1	1 à 2	1 à 2	non	oui
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	6	2	6 à 7	1 à 2	oui	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	2	2	1 à 2	1 à 2	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	5	1	5	1 à 2	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte	3		3 à 4		oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	2		4		oui	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
Addictions	HC	Adulte	1	1	1 à 2	1	oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1 à 2	0 à 1	oui	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	8	7	8 à 9	6 à 7	oui	non
	HTP	Adulte	3	4	8 à 9	6 à 7	oui	oui
Brûlé	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
Onco-hématologique	HC	Adulte	3	2	3 à 4	2	oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	1	3 à 4	0 à 2	oui	oui
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	3	8	4	7 à 8	oui	non
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
	HTP	Adulte	2	2	3	7 à 8	oui	oui
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
Locomoteur	HC	Adulte	3	1	3	1	non	non
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
	HTP	Adulte	3	1	3	1	non	non
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
Neurologique	HC	Adulte	3		3		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	3		3		non	non
		Pédiatrie					non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte				1	non	oui
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
Digestif	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie	1		0 à 1*	0 à 1*	non	non
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte				0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	2	3	2	3	non	non
	HTP	Adulte	1	3	2	3	oui	non
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

* La fourchette doit se lire ainsi : entre la zone de proximité et la zone de recours, il ne peut y avoir plus de 1 site autorisé en SSR pédiatrique pour les spécialités indifférencié HC et HTP, locomoteur HC et HTP, respiratoire HTP, digestif HC et HTP.

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	3	9	3	8 à 9	non	non
		Pédiatrie		2		2	non	non
	HTP	Adulte	1	2	3	8 à 9	oui	oui
		Pédiatrie				2	non	oui
Locomoteur	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie					non	non
Neurologique	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie					non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie		2		2	non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Addictions	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	1	5	1	5	non	non
	HTP	Adulte	1		1	5	non	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE NAVARRE-COTE-BASQUE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte		13		12 à 13	non	non
		Pédiatrie		2		2	non	non
	HTP	Adulte		7		12 à 13	non	oui
		Pédiatrie		2		2	non	non
Locomoteur	HC	Adulte		2		2	non	non
		Pédiatrie		2		2	non	non
	HTP	Adulte		2		2	non	non
		Pédiatrie		2		2	non	non
Neurologique	HC	Adulte		4		4	non	non
		Pédiatrie		2		2	non	non
	HTP	Adulte		3		4	non	oui
		Pédiatrie		2		2	non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte		2		2	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	2	1	2	non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte		5		5	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte		3		3 à 5	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte		2		2	non	non
		Pédiatrie				1	non	oui
	HTP	Adulte				0 à 2	non	oui
		Pédiatrie				0 à 1	non	oui
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte		5		4 à 5	non	non
	HTP	Adulte		3		4 à 5	non	oui
Brûlé	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE BEARN-SOULE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	5	6	5	6	non	non
		Pédiatrie	1	2	1	2	non	non
	HTP	Adulte	5	2	5	6	non	oui
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
Locomoteur	HC	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
Neurologique	HC	Adulte	1	2	1	2	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
	HTP	Adulte	1	2	1	2	non	non
		Pédiatrie	1	1	1	1	non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Addictions	HC	Adulte	1		1	0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1	0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	2	2	2	2	non	non
	HTP	Adulte	2		2	2	non	oui
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DEUX-SEVRES

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	1	7	1	7	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	7	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Locomoteur	HC	Adulte	1		1	1	non	oui
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte	1		1 à 2	0 à 1	oui	oui
		Pédiatrie	1		1		non	non
Neurologique	HC	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte	2	1	2	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte	1		0 à 1	0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		0 à 1	0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	1		0 à 1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte				0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	1	5	1	5	non	non
	HTP	Adulte		1	1	4	oui	oui
Brûlé	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	2	6	2	6	non	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
	HTP	Adulte	1	1	2	6	oui	oui
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
Locomoteur	HC	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
	HTP	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie			0 à 1	1	oui	oui
Neurologique	HC	Adulte	1		1 à 2		oui	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
	HTP	Adulte	1		1 à 2		oui	non
		Pédiatrie			0 à 1		oui	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte		1	0 à 1 *	0 à 1 *	oui *	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte		1	0 à 1 *	0 à 1 *	oui *	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte		1	0 à 1 *	0 à 1 *	oui	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1 à 2	0 à 1	oui	oui
		Pédiatrie					non	non
Addictions	HC	Adulte		1		1	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte				0 à 1	non	oui
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	2	2	2	2	non	non
	HTP	Adulte	1	2	2	2	oui	non
Brûlé	HC	Adulte					non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
Onco-hématologique	HC	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte			0 à 1		oui	non
		Pédiatrie					non	non

* le total des implantations par mention ne pouvant dépasser 1 entre le recours et la proximité

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité	Modalité		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
			Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SSR non spécialisés	HC	Adulte	2	8	2	6 à 8	non	non
		Pédiatrie	2		2		non	non
	HTP	Adulte	3	2	3	6 à 8	non	oui
		Pédiatrie	3		3		non	non
Locomoteur	HC	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie	2		2		non	non
	HTP	Adulte	3		3		non	non
		Pédiatrie	3		3		non	non
Neurologique	HC	Adulte	2		2		non	non
		Pédiatrie	2		2		non	non
	HTP	Adulte	3		3		non	non
		Pédiatrie	3		3		non	non
Cardio-vasculaire	HC	Adulte			1		oui	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Respiratoire	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Digestif	HC	Adulte	1	2	1	2	non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1	1	3	1 à 2	oui	oui
		Pédiatrie	1		1		non	non
Addictions	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
	HTP	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie					non	non
Personnes âgées	HC	Adulte	1	3	1	3	non	non
	HTP	Adulte	2	1	2	3	non	oui
Brûlé	HC	Adulte	1		1		non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte			1		oui	non
		Pédiatrie			1		oui	non
Onco-hématologique	HC	Adulte	1		1	0 à 1	non	oui
		Pédiatrie	1		1		non	non
	HTP	Adulte	1	1	1	1	non	non
		Pédiatrie	1		1		non	non

Soins de longue durée

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	6	6 à 7	oui

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	4	4	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	6	6	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	5	5	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	5	5	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	5	5	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	5	5	non

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	4	4	non

TERRITOIRE NAVARRE-COTE-BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	2	2	non

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	4	4 à 5	oui

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	4	4	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	5	5	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Soins de longue durée, HC	7	7	non

Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activités – modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activités – modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	2	2	non
Angioplastie	2	2	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle			non
Angioplastie			non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	3	3	non
Centre de recours cardiopathie congénitale	1	1	non
Angioplastie	5	4 à 5	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE NAVARRE-COTE-BASQUE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	2	1 à 2	non
Angioplastie	2	1 à 2	non

TERRITOIRE DEUX-SEVRES

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Rythmologie interventionnelle	1	1	non
Angioplastie	1	1	non

Médecine d'urgence

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	4	1	4	non	non
structure des urgences	1	4	1	3 à 4	non	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	2	4	2	4	non	non
dont antenne SMUR saisonnière		1		1	non	non
SMUR maritime	1		1		non	non
structure des urgences	2	6	2	6	non	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15		1		1	non	non
SMUR terrestre	1	1	1	1	non	non
dont antenne SMUR non saisonnière		1		1	non	non
structure des urgences	1	2	1	2	non	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1		1		non	non
dont antenne SMUR non saisonnière					non	non
structure des urgences	1	1	1	1	non	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	2	1	2	non	non
HéliSMUR	1		1		non	non
structure des urgences	2	2	2	2	non	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	6	1	6	non	non
dont antenne SMUR non saisonnière		1		1	non	non
SMUR pédiatrique	1		1		non	non
HéliSMUR	1		1		non	non
structure des urgences	8	7	9	7	oui	non
Structure des urgences pédiatriques	1		1		non	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	2		2		non	non
dont antenne SMUR non saisonnière		2		2	non	non
dont antenne SMUR saisonnière		3		1 à 3	non	non
structure des urgences	2	1	2	1	non	non

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	2	1	2	non	non
dont antenne SMUR non saisonnière		1		1	non	non
structure des urgences	2	2	2	2	non	non

TERRITOIRE NAVARRE-COTE-BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SAMU de coordination médicale maritime	1		1		non	non
SMUR terrestre	1		1		non	non
SMUR pédiatrique Sud-Aquitaine	1*		1*		non	non
HéliSMUR	1		1		non	non
SMUR maritime	1		1		non	non
structure des urgences	3	2	3	2	non	non

* coopération Pau/Bayonne pour SMUR pédiatrique commun en 64

TERRITOIRE BEARN-SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	2	1	2	non	non
SMUR pédiatrique Sud-Aquitaine	1*		1*		non	non
structure des urgences	2	2	2	2	non	non

* Coopération Pau/Bayonne pour SMUR pédiatrique commun en 64

TERRITOIRE DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	1	1	1	non	non
dont antenne SMUR non saisonnière		2		2	non	non
dont antenne SMUR saisonnière					non	non
structure des urgences	2	1	2	1	non	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1	3	1	2	non	non
dont antenne SMUR non saisonnière				1	non	oui
SMUR pédiatrique	1		1		non	non
HéliSMUR	1		1		non	non
Structure des urgences	2	2	2	2	non	non
Structure des urgences pédiatriques	1		1		non	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
SAMU-Centre 15	1		1		non	non
SMUR terrestre	1		1		non	non
SMUR pédiatrique			1		oui	non
dont antenne SMUR non saisonnière		2		2	non	non
HéliSMUR	1		1		non	non
structure des urgences	2	2	2	2	non	non
structure des urgences pédiatriques	1		1		non	non

Réanimation

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	2	2	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	8	8	non
Réanimation pédiatrique	1	1	non
Réanimation pédiatrique spécialisée	2	2	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	2	2	non

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE DE LA NAVARRE-COTE-BASQUE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non
Réanimation pédiatrique	1	1	non

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non
Réanimation pédiatrique	1	1	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité - Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Réanimation	1	1	non
Réanimation pédiatrique	1	1	non

Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	2	1	2	1	non	non
Unité d'autodialyse	1	1	1	2	non	oui
Hémodialyse à domicile	1		2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	2		2		non	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAM					non	non

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	2		2		non	non
Unité de dialyse médicalisée	2	3	2	3	non	non
Unité d'autodialyse	2	5	2	5	non	non
Hémodialyse à domicile	1		3		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	3		3		non	non
Unités saisonnières UDM		1		1	non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	1	2	1	2	non	non
Unité d'autodialyse	1	2	1	2	non	non
Hémodialyse à domicile			2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile			2		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	1		1		non	non
Unité d'autodialyse	1		1		non	non
Hémodialyse à domicile			2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile			2		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	1	2	1	2	non	non
Unité d'autodialyse	1	5	1	6	non	oui
Hémodialyse à domicile	1		3		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	1		3		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	5	1	5	1	non	non
Centre d'hémodialyse enfants	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	5	4	5	6	non	oui
Unité d'autodialyse	11	15	10	15	non	non
Hémodialyse à domicile	6	3	7	3	oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	6	3	7	3	oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DES LANDES

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	2	1	2	1	non	non
Unité d'autodialyse	2	5	2	5	non	non
Hémodialyse à domicile		1	2	1	oui	non
Dialyse péritonéale à domicile		1	2	1	oui	non
Unités saisonnières UDM				2	non	oui
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	1		1	2	non	oui
Unité d'autodialyse	2	7	1 à 2	7	non	non
Hémodialyse à domicile			2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	1		2		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE NAVARRE COTE-BASQUE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	2		1 à 2		non	non
Unité de dialyse médicalisée	1		1	1	non	oui
Unité d'autodialyse	3	3	3	4	non	oui
Hémodialyse à domicile	1		3		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	1		3		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD	1		1		non	non

TERRITOIRE BERN ET SOULE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1 à 2		oui	non
Unité de dialyse médicalisée	1	2	1 à 2	2	oui	non
Unité d'autodialyse	1	2	1 à 2	3	oui	oui
Hémodialyse à domicile	1		1 à 2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	1		1 à 2		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1		non	non
Unité de dialyse médicalisée	1	1	1	1	non	non
Unité d'autodialyse	1	1	1	2	non	oui
Hémodialyse à domicile	1		2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	1		2		oui	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	1		1	0 à 1	non	oui
Centre d'hémodialyse enfants			1		oui	non
Unité de dialyse médicalisée	1	1	1	2	non	oui
Unité d'autodialyse	1	1	1	3	non	oui
Hémodialyse à domicile	1		2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	2		2		non	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Centre d'hémodialyse adultes	2		2		non	non
Centre d'hémodialyse enfants			1		oui	non
Unité de dialyse médicalisée	1	1	2	1	oui	non
Unité d'autodialyse	1	1	2	2	oui	oui
Hémodialyse à domicile	1		2		oui	non
Dialyse péritonéale à domicile	2		2		non	non
Unités saisonnières UDM					non	non
Unités saisonnières UAD					non	non

Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation (AMP) et activités biologiques de diagnostic prénatal (DPN)

ZONES INFRA-REGIONALES DE NOUVELLE-AQUITAINE

NORD EX-AQUITAINE (24 – 33 – 47)

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Assistance médicale à la procréation			
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	1	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	non
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	non
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	non
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	3	3	non
Prélèvement de spermatozoïdes	3	3	non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	3	3	non
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	5	7	oui
Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation	3	3	non
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	3	3	non
Diagnostic prénatal			
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	2	2	non
Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	1	1	non
Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	1	1	non
Examens de génétique moléculaire	1	1	non
Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	1	1	non

SUD EX-AQUITAINE (40 – 64)

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Assistance médicale à la procréation			
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don			non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons			non
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don			non
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don			non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci			non
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	non
Prélèvement de spermatozoïdes	1	1 à 2	oui
Transfert des embryons en vue de leur implantation	2	2	non
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	4	4	non
Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation	2	2	non
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	non
Diagnostic prénatal			
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	3	3	non
Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel			non
Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique			non
Examens de génétique moléculaire			non
Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses			non

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Assistance médicale à la procréation			
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	0 à 1	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	0 à 1	non
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	0 à 1	non
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	0 à 1	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	0 à 1	non
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	non
Prélèvement de spermatozoïdes	1	1	non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	non
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	3	oui
Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation	1	1	non
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	non
Diagnostic prénatal			
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	non
Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	1	1	non
Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	1	1	non
Examens de génétique moléculaire	1	1	non
Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	1	1	non

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Assistance médicale à la procréation			
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	0 à 1	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons		0 à 1	oui
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	0 à 1	non
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	0 à 1	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci		0 à 1	oui
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	non
Prélèvement de spermatozoïdes	2	2	non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	2	2	non
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	3	5	oui
Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation	3	3	non
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	non
Diagnostic prénatal			
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	2	oui
Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	1	1	non
Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	1	2	oui
Examens de génétique moléculaire	1	1	non
Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	1	1	non

Traitement du cancer

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	2		1 à 2 *		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées	1		1		non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2	1	2	1	non	non

* de manière provisoire dans la mesure où l'établissement autorisé n'est plus en mesure d'exercer cette activité et où le besoin de la population n'est plus couvert depuis des mois

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	3	4	3	3 à 4	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	3		2 à 3		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	3	1	3	0 à 1	non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	3	2	3	1 à 2	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1	1	1	1	non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	3	1	3	1	non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	2		2		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées					non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2	1	2	1	non	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	2	2	0 à 2	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	2	1		1	non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	1		0 à 1		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	3	1	2 à 3		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées					non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	1		1		non	non

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2		1 à 2		non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	1		1		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales					non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	1		1		non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques					non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	1		1		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées					non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	1		1 à 2		oui	non

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	2	2	2	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	1	1	1 à 2	0 à 1	oui	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	1	1	1 à 2	0 à 1	oui	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	2	1	1 à 2	1	non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées	1		1		non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2		2	0 à 1	non	oui

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	9	5	8 à 9	4 à 5	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	7	4	7	3 à 4	non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	5	2	5	2	non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	7	4	7	4	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	2		2		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	10	3	10	2	non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	4	1	4	1	non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie	4		4		non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées	4		4		non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	7	3	6 à 7	2 à 3	non	non

TERRITOIRE DES LANDES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	3		3		non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	3		2 à 3		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	1		1		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	3		3		non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques			0 à 1		oui	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	3		2		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées			1		oui	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2		2		non	non

TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	2	2	1 à 2	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	1		1 à 2		oui	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées			1		oui	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2	0	2	1	non	oui

TERRITOIRE NAVARRE COTE-BASQUE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	3	1	2 à 3	0 à 1	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	1		1		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	2		2		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiothérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées			0 à 1		oui	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	3	1	3	1	non	non

TERRITOIRE BERN ET SOULE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	1	2 à 3	0 à 1	oui	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	1		1 à 2		oui	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées	1		1		non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2		2		non	non

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	2	1	1 à 2	0 à 1	non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	1		1		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie					non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées					non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	1	1	1	1	non	non

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer – pathologies digestives	2	2	2	1 à 2	non	non
Traitement du cancer – pathologies gynécologiques	3		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies mammaires	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – pathologies thoraciques	1		1		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées	1		1		non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	1	1	1	1	non	non

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Traitement du cancer par chirurgie						
Traitement du cancer pathologies digestives	2	1	2	1	non	non
Traitement du cancer pathologies gynécologiques	2		2		non	non
Traitement du cancer – pathologies ORL maxillo-faciales	2		2		non	non
Traitement du cancer pathologies mammaires	2		2		non	non
Traitement du cancer pathologies thoraciques	2		2		non	non
Traitement du cancer pathologies urologiques	3		3		non	non
Traitement du cancer – radiothérapie	2		2		non	non
Traitement du cancer – Curiethérapie	1		1		non	non
Traitement du cancer – radio éléments en sources non scellées	1		1		non	non
Traitement du cancer Chimiothérapie	2		2		non	non

Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales

ZONES INFRA-REGIONALES DE NOUVELLE-AQUITAINE

NORD EX-AQUITAINE (24 – 33 -47)

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	non
Analyses de génétique moléculaire	2	2	non

SUD EX-AQUITAINE (40 – 64)

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire			non
Analyses de génétique moléculaire			non

EX-LIMOUSIN

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	non
Analyses de génétique moléculaire	2	2	non

EX-POITOU-CHARENTES

Activités - modalités	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au Schéma régional de santé	Recevabilité d'une nouvelle demande
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	2	oui
Analyses de génétique moléculaire	2	2	non

Equipements matériels lourds

TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	4	4	5	4	oui	non
IRM 3 tesla	1		1		non	non
IRM 1,5 tesla	4	2	5	2	oui	non
Caméra à scintillation	3*		2 à 3*		non	non
TEP SCAN	1		1		non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	8	6	8	7	non	oui
IRM 3 tesla	2		2		non	non
IRM 1,5 tesla	5	5	6	5	oui	non
Caméra à scintillation hybride	4		3 à 4		non	non
Caméra à scintillation dédiée cardiologie	2		1 à 2		non	non
TEP SCAN	2		2		non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	3	2	4	2	oui	non
IRM 3 tesla	1		1		non	non
IRM 1,5 tesla	2	2**	3	2**	oui	non
Caméra à scintillation	3*		3*		non	non
TEP SCAN	1		1		non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

** 1 IRM mobile entre la Corrèze et la Creuse (implanté en Corrèze, et comptabilisé dans les OQOS de Corrèze)

TERRITOIRE DE LA CREUSE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	1	1	2	1	oui	non
IRM 3 tesla					non	non
IRM 1,5 tesla	1	**	1	**	non	non
Caméra à scintillation					non	non
TEP SCAN					non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

** 1 IRM mobile entre la Corrèze et la Creuse (implanté en Corrèze, et comptabilisé dans les OQOS de Corrèze)

TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Equipements matériels lourds		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Plateaux d'imagerie médicale de proximité (IRM, Scanner, radiologie conventionnelle)	IRM				1	non	oui
	Scanner				1	non	oui
Scanner		4	3	4	3	non	non
IRM 3 tesla		1		1		non	non
IRM 1,5 tesla		4	3	4	3	non	non
Caméra à scintillation		2		2 à 3*		oui*	non
TEP SCAN		1		1		non	non
Caisson hyperbare						non	non
Cyclotron						non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	23	11	26	12	oui	oui
Scanner photonique			1		oui	non
scanner en environnement de bloc	1		0 à 1		non	non
IRM 3 tesla	3		3		non	non
IRM 1,5 tesla	25	10	28	11	oui	oui
IRM pédiatrique	1		1		non	non
IRM majoritairement dédiée endométriose			0 à 1		oui	non

TERRITOIRE DE LA GIRONDE (suite)

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Caméra à scintillation hybride	13	2	13	2	non	non
Caméra à scintillation dédiée cardiologie		1		1	non	non
TEP SCAN	4 (+1*)	1	5 (+1*)	1	oui	non
TEP IRM			1*		non*	non
Caisson hyperbare	1		1		non	non
Cyclotron					non	non

* TEP scanner dédié à la réalisation d'examen spécifiques tant que leur disponibilité présente un enjeu d'accès aux soins : TEP scanners au PSMA marqué au Gallium68, pour un nombre d'actes préétabli et précisé dans le dossier de demande, pour des patients atteints de cancer de la prostate traité et en récurrence biologique, après premier TEP scanner utilisant la choline n'objectivant pas la récurrence (négatif ou douteux), lorsque ces patients seraient éligibles à un traitement ciblé des localisations secondaires de ce cancer. Le +1* de TEP scanner dédié à la réalisation d'examen spécifiques est exclusif du 1* de TEP IRM : les deux autorisations ne pourront pas être délivrées de manière concomitante.

TERRITOIRE DES LANDES

Equipements matériels lourds		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Plateaux d'imagerie médicale de proximité (IRM, Scanner, radiologie conventionnelle)	IRM				1	non	oui
	Scanner				1	non	oui
Scanner		6	2	6	2	non	non
IRM 3 tesla		1		1		non	non
IRM 1,5 tesla		5	1	6	1	oui	non
Caméra à scintillation		2		2 à 3*		oui*	non
TEP SCAN		1		1		non	non
Caisson hyperbare						non	non
Cyclotron						non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	4	2	4	3	non	oui
IRM 3 tesla	1		1		non	non
IRM 1,5 tesla	4	2	4	2	non	non
Caméra à scintillation	3		3 à 4*		oui*	non
TEP SCAN	1		1		non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE NAVARRE-COTE BASQUE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	4	2	5	2	oui	non
Scanner en environnement de bloc	1		1		non	non
IRM 3 tesla	1		1		non	non
IRM 1,5 tesla	4	2	5	2	oui	non
IRM majoritairement dédiée endométriose			0 à 1		oui	non
Caméra à scintillation	4*		4 *		non	non
TEP SCAN	1		1		non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	5	2	6	2	oui	non
Scanner en environnement de bloc	1		0 à 1		non	non
IRM 3 tesla	1		1		non	non
IRM 1,5 tesla	5	1	5	2	non	oui
Caméra à scintillation	3*		2 à 3*		non	non
TEP SCAN	2		2		non	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Equipements matériels lourds		Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Plateaux d'imagerie médicale de proximité (IRM, Scanner, radiologie conventionnelle)	IRM				1	non	oui
	Scanner				1	non	oui
Scanner		4	3	4	3	non	non
IRM 3 tesla		1		1		non	non
IRM 1,5 tesla		4	1	4	1	non	non
Caméra à scintillation		3*		2 à 3*		non	non
TEP SCAN		1		1		non	non
Caisson hyperbare						non	non
Cyclotron						non	non

* dont 1 caméra dédiée cardiologie

TERRITOIRE DE LA VIENNE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	6	4	7	4	oui	non
scanner en environnement de bloc	1		1		non	non
IRM 7 tesla	1		1		non	non
IRM 3 tesla	2		2		non	non
IRM 1,5 tesla	5	2**	6	2**	oui	non
IRM majoritairement dédiée endométrieuse			0 à 1		oui	non
Caméra à scintillation	5*		5 à 6*		oui	non
TEP SCAN	2		2		non	non
TEP IRM			1		oui	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* dont 1 dédiée cardiologie

** dont IRM mobile

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Equipements matériels lourds	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022		Schéma-cible 2018-2023		Recevabilité d'une nouvelle demande	
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité
Scanner	6	2	6	3	non	oui
Scanner en environnement de bloc	1		0 à 1		non	non
IRM 3 tesla	1		1		non	non
IRM 1,5 tesla	5	1*	7	1*	oui	non
IRM majoritairement dédiée endométriose			0 à 1		oui	non
Caméra à scintillation	3		3		non	non
TEP SCAN	1		2		oui	non
TEP IRM			1		oui	non
Caisson hyperbare					non	non
Cyclotron					non	non

* IRM mobile entre 2 sites d'implantation en Haute-Vienne

**Activités de soins relevant des schémas interrégionaux
d'organisation sanitaire (SIOS) des inter-régions Sud-Ouest et Ouest**

Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques

EX- AQUITAINE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Greffes de rein adultes	1	1	non
Greffes de rein enfants	1	1	non
Greffes rein-pancréas adultes		1	oui
Greffes rein-pancréas enfants		1	oui
Greffes de foie adultes	1	1	non
Greffes de foie enfants	1		non
Greffes de cœur adultes	1	1	non
Greffes de cœur enfants	1	1	non
Greffes de poumon adultes	1	1	non
Greffes de poumon enfants	1	1	non
Greffes cœur poumon adultes	1	1	non
Greffes cœur poumon enfants			non
Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques adultes	1	1	non
Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques enfants	1	1	non

* Bordeaux

EX- LIMOUSIN

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Greffes de rein adultes	1	1	non
Greffes de rein enfants			non
Greffes rein-pancréas adultes			non
Greffes rein-pancréas enfants			non
Greffes de foie adultes		1	oui
Greffes de foie enfants			non
Greffes de cœur adultes		1	oui
Greffes de cœur enfants			non
Greffes de poumon adultes			non
Greffes de poumon enfants			non
Greffes cœur poumon adultes			non
Greffes cœur poumon enfants			non
Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques adultes	1	1	non
Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques enfants			non

* Limoges

EX- POITOU-CHARENTES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Greffes de rein adultes	1	1	non
Greffes de rein enfants			non
Greffes rein-pancréas adultes			non
Greffes rein-pancréas enfants			non
Greffes de foie adultes			non
Greffes de foie enfants			non
Greffes de cœur adultes			non
Greffes de cœur enfants			non
Greffes de poumon adultes			non
Greffes de poumon enfants			non
Greffes cœur poumon adultes			non
Greffes cœur poumon enfants			non
Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques adultes	1	1	non
Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques enfants			non

*** Poitiers**

Traitement des grands brûlés

EX- AQUITAINE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Traitement des grands brûlés adultes	1	1	non
Traitement des grands brûlés enfants	1	1	non

* Bordeaux

EX- LIMOUSIN

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Traitement des grands brûlés adultes			non
Traitement des grands brûlés enfants			non

EX- POITOU-CHARENTES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Traitement des grands brûlés adultes			non
Traitement des grands brûlés enfants			non

Chirurgie cardiaque

EX- AQUITAINE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Chirurgie cardiaque adultes	2	2	non
Chirurgie cardiaque pédiatrique	1	1	non

* Bordeaux

EX- LIMOUSIN

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Chirurgie cardiaque adultes	1	1	non
Chirurgie cardiaque pédiatrique			non

* Limoges

EX- POITOU-CHARENTES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Chirurgie cardiaque adultes	1	1	non
Chirurgie cardiaque pédiatrique			non

* Poitiers

Neurochirurgie

EX- AQUITAINE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Neurochirurgie	3	3	non

* Bordeaux, Bayonne, Pau

Autorisations spécifiques de Neurochirurgie	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	1	1	non
radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	1	1	non
neurochirurgie pédiatrique	1	1	non

* Bordeaux

EX- LIMOUSIN

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Neurochirurgie	1	1	non

* Limoges

Autorisations spécifiques de Neurochirurgie	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	1	1	non
radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	1	1 (convention Toulouse)	non
neurochirurgie pédiatrique	1	1	non

* Limoges

EX- POITOU-CHARENTES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Neurochirurgie	1	1	non

* Poitiers

Autorisations spécifiques de Neurochirurgie	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	1	1	non
radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	1	1	non
neurochirurgie pédiatrique			non

* Poitiers

Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie

EX- AQUITAINE

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Neuroradiologie interventionnelle	1 *	1	non

* Bordeaux

EX- LIMOUSIN

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Sud-Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Neuroradiologie interventionnelle	1	1	non

* Limoges

EX- POITOU-CHARENTES

Activité – Modalité	Nombre de sites autorisés * au 15 décembre 2022	Nombre de sites prévus au SIOS Ouest	Recevabilité d'une nouvelle demande
Neuroradiologie interventionnelle	1	1	non

* Poitiers